

Département
Meurthe et Moselle
Arrondissement
Nancy
Canton
Nomeny

COMMUNE DE ARRAYE ET HAN

PROCÈS VERBAL
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la séance ordinaire du
lundi 25 mars 2019

Nombre de Conseillers

<i>En exercice</i>	<i>09</i>
<i>Présents</i>	<i>08</i>
<i>Votants</i>	<i>08</i>

Convocation établie
Le 19 mars 2019

Délibération affichée
Le 2 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Arraye et Han s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe ARNOULD, Maire

étaient présents : Mme SIMON Ginny
Mrs ARNOULD Philippe, BERRY Bernard, CHAMPIGNEUL Claude, GEOFFROY Arnaud, LEMOINE Anthony, ORY Denis, WOLTRAGER Nicolas

étaient excusés : Mr ASTIER Sébastien

étaient absents :

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Mr BERRY Bernard

N° 1 – Mise en place de la participation citoyenne

Le Maire expose que le concept de « participation citoyenne » est une démarche visant à accroître le niveau de sécurité par une action concertée et partenariale. Le dispositif vise à :

- Rassurer la population
- Améliorer la réactivité des forces de l'ordre contre la délinquance d'appropriation
- Accroître l'efficacité de la prévention de proximité

La démarche de « participation citoyenne » consiste à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement. La connaissance par la population de son territoire, et par conséquent des phénomènes de délinquance susceptibles de s'y produire, permet de développer un nouveau mode d'action d'information des forces de l'ordre.

Conformément à l'article L2211-1 du code général des collectivités territoriales, le maire concourt par son pouvoir de police administrative au respect du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité, de la tranquillité et de la salubrité publique sur le territoire de la commune.

Afin d'apporter une action complémentaire et de proximité aux services de la Gendarmerie Nationale,

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal du projet de protocole relatif à la participation citoyenne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide l'adhésion de la commune au dispositif « participation citoyenne »
- Autorise Monsieur le Maire à signer le protocole « participation citoyenne » en partenariat avec le Procureur de la République, le Préfet et la Gendarmerie.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

N° 2 – Demande de subvention

Le maire donne connaissance au conseil municipal d'une demande de subvention de l'Association « Connaissance de la culture touarègue » pour l'organisation d'un repas avec une animation musicale à Arraye et Han.

Après discussion, le conseil municipal refuse à l'unanimité l'attribution d'une subvention à l'association, mais propose que la salle polyvalente soit mise à disposition gratuitement pour l'organisation de la soirée musicale et du repas.

N° 3 – Convention de maintenance éclairage public avec S.V.T.

Suite au transfert de compétence éclairage public à la commune, la société S.V.T. a été désignée pour assurer la maintenance curative et préventive.

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses particulières CCTP, le conseil municipal autorise le Maire à signer le contrat de maintenance.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire de séance :

Le Maire, Mr Philippe ARNOULD,
Certifie avoir affiché le compte-rendu de cette
séance le 2 avril 2019 et transmis au contrôle
de légalité le 2 avril 2019

1. Mise en place de la « participation citoyenne »
2. Demande de subvention
3. Convention de maintenance éclairage public avec S.V.T.